

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 juin 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DU 180-DJS 368-1° - Acquisition de 4 volumes par la Ville de Paris auprès de la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Pajol (18e).

**Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Bernard BROS et Bruno JULLIARD,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juin 2004 approuvant notamment le dossier de réalisation de la ZAC « Pajol » ainsi que le programme des équipements publics ;

Vu la convention publique d'aménagement en date du 26 août 2004 ;

Vu l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) de la concession en date du 31 décembre 2011 ;

Vu l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 18 novembre 2011 ;

Vu l'avis de France Domaine du 22 mai 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose, afin de permettre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement Pajol (18e), d'autoriser d'une part, l'acquisition auprès de la SEMAEST des volumes 7, 8, 13 et 14 situés dans la ZAC « Pajol » tels qu'ils figurent sur le plan de géomètre joint et, d'autre part, la constitution de toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation du projet ;

Considérant que cette démarche est nécessaire à la poursuite de la réalisation de l'opération d'aménagement Pajol (18e) ;

Vu l'avis de M. le Maire du 18e arrondissement en date du 15 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 11 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8^e Commission, M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2^e Commission et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à l'acquisition, auprès de la SEMAEST, des volumes 7, 8, 13 et 14 situés dans la ZAC « Pajol » tels qu'ils figurent sur le plan de géomètre joint.

Article 2 : Cette acquisition est effectuée à l'euro symbolique et sera imputée rubrique 824, compte 211321, mission n° 60000-99, activité 020, n° d'individualisation 12V00318 DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2012 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : La dépense pour ordre de 4.483.000 euros sera imputée rubrique 8249, compte 2111, mission 90006-99, activité 180, n° d'individualisation 12V00092DU du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2012 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Une recette pour ordre de 4.483.000 euros sera constatée fonction 8249, compte 1328 du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2012 et/ou suivants).

Article 4 : M. le Maire de Paris est autorisé à consentir et à constituer toutes les servitudes qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation du projet, sur la base de l'évaluation de France Domaine.